



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 113355

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment. Les lycées professionnels comptent une centaine de centres de formation d'apprentis (CFA) qui accueillent ces jeunes. Ce chiffre est amené à se développer considérablement avec le label « lycée des métiers » qui prévoit la formation en apprentissage comme critère de qualification. L'apprentissage est une voie vers des métiers qualifiés, d'autant plus que la pénurie dans de nombreux métiers est importante, comme cela est le cas dans les métiers du bâtiment. Les acteurs du service public de l'emploi sont incités à promouvoir auprès des personnes à la recherche d'un emploi les secteurs professionnels connaissant des difficultés de recrutement. Or, aujourd'hui, alors que tout semble mis en oeuvre pour développer cette voie de formation, un certain nombre de jeunes qui ont trouvé un employeur pour conclure un contrat d'apprentissage dans les métiers du bâtiment se voient refuser l'accès au CFA par manque de places. Ils ne disposent pas davantage de place dans les CFA de l'éducation nationale. Cette situation est également très dommageable pour les entreprises artisanales, qui ne pourront pas former la main-d'oeuvre dont elles ont besoin. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour créer un nombre de places en CFA suffisant pour répondre tant à l'attente des jeunes que du secteur professionnel concerné.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113355

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13130